



Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué se réunira le 24 Avril 1946 au lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- 1°- Marchés de travaux pour :
 - a) Atelier municipal
 - b) Modification d'une passerelle
 - c) Clôture du terrain de sports
 - d) Réparation des bureaux de la Mairie
- 2° - Location du ponton d'Andret.
- 3° - Affaires diverses
- 4° - Dosiers d'assistance

Rezé le 23 Avril 1946

Séance du 24 Avril 1946

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 Avril 1946 au lieu ordinaire de ses séances,

Étaient présents : Boutil Arthur, Olive, Guérard, Boutil Albert, Massieux, Planchet, Monnier, Lebreton, Mouillé, Marquis, Cobelot, Lerdreau, Braud, Charpentier, Stephan Billon, Guillard, Balin, Buguereau, Seigne, Ribayolle Gaultier

Le procès verbal de la dernière séance est adopté après observation de M^e Guillard sur le solde de 13'000 francs réglé par la Commune pour achat de livres aux écoles libres.

Monsieur Boutil Albert qui accepte est nommé secrétaire de séance

Trois de marché de plâtrerie avec M^r Chiron

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un devis de Monsieur Chiron plâtrier, relatif à la remise en état des locaux de la Mairie.

L'ensemble des travaux pour bureaux du rez-de-chaussée du 1^{er} étage, des W.C., des dégagements, et les bureaux du maréchaussé et de la justice de Paix s'élève à 33'133 francs 15.



Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à passer le marché de gré avec Monsieur Chiron pour la somme globale et forfaitaire de 33.133 francs 15

Projet de marché avec Monsieur Bertheux pour location d'un bateau.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'état actuel du matériel du passage d'eau de Grentemoult nécessite provisoirement la location d'une unité de secours. Il soumet au Conseil les propositions de Monsieur Bertheux du Pellerin propriétaire du vapeur "Bouguenais"

Monsieur Bertheux propose de louer ce vapeur à la commune pour une période de 15 jours avec faculté de prolongation pour la somme de 1000 francs par jour. La Commune aurait, en outre à sa charge, les salaires de l'équipage, soit 450 francs par jour et leur frais de couchage et de subsistance soit 300 francs par jour, soit pour un jour une somme de 750 francs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise le Maire à traiter de gré à gré avec Monsieur Bertheux sur les bases indiquées ci-dessus.

Projet de marché avec Monsieur Thuillier pour modification d'une passerelle.

Le Maire soumet au Conseil les propositions de Monsieur Thuillier, 14 rue Dubreuil à Nantes, relativement aux travaux de modification de la passerelle acquise auprès de l'administration des Ponts et Chaussées. Monsieur Thuillier propose de faire les travaux nécessaires pour la somme forfaitaire de 32.329 francs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et examiné les propositions de Monsieur Thuillier, accepte ses propositions et autorise le Maire à passer un marché de gré avec lui pour une somme globale et forfaitaire de 32.329 francs.

Projet de marché avec M^r. Billy pour entretien du matériel et fournitures diverses aux bateaux.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions de Monsieur Billy, mécanicien, route de Lormée



relativement aux travaux et fournitures non prévues au précédent marché en date du 6 Février pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1946. Ces travaux et fournitures sont évalués à la somme de 12.605 francs.

D'autre part, Monsieur Billy donne ses propositions pour la fourniture et la pose d'un bloc-moteur sur la vedette "Pont Rousseau". La fourniture et le travail de pose peuvent être effectués pour la somme globale de 60.000 francs.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à passer avec Monsieur Billy, un marché de gré à gré pour la somme de 115.000 francs y compris une somme de 12.395 francs à valoir pour travaux imprévus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à traiter de gré à gré avec Monsieur Billy pour :

- le 8/1/46
appr.*
- 1.- Pour l'entretien et la fourniture au service des bateaux pour la période de janvier à juin 1946 pour une somme de 12.605 francs
 - 2.- Pour la fourniture et la pose d'un bloc moteur sur la vedette "Pont-Rousseau" pour la somme forfaitaire de 60.000 francs
 - 3.- Autorise le paiement d'une somme à valoir de 12.395 francs pour travaux imprévus

Location d'un ponton aux Ponts et Chaussées ~

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des pourparlers qu'il a eus avec Monsieur Guivochon des Ponts et Chaussées, au sujet de la location du ponton utilisé à Tardes par la C^e Basse-Indre. Le prix de location du ponton avait été fixé à 45 francs par jour pour la période du 1^{er} janvier 1946 et pour une durée qui actuellement n'est pas encore déterminée.

Le Conseil Municipal, après discussion de la question, estime qu'en raison des circonstances actuelles le prix de 150 francs doit être admis pour le loyer journalier du ponton utilisé par la C^e Basse-Indre. Il charge le Maire de communiquer cette décision à l'administration des Ponts et Chaussées, et de faire le nécessaire pour régulariser la location.

Dépenses pour ouverture du bureau de postes de Pont-Rousseau ~



La Commune a été saisie d'une demande de l'Administration des Postes relative à une redevance due par la Commune pour l'ouverture supplémentaire du Bureau de Postes de Pont Rousseau. Cette administration demande que cette redevance soit fixée à 1800 francs par trimestre et s'engage par contre à faire effectuer pendant les heures d'ouverture supplémentaires, toutes les opérations postales, téléphoniques et télégraphiques qui sont effectuées pendant les heures normales d'ouverture.

appr. le 7 Mar.

Le Conseil Municipal décide d'adopter cette proposition. La dépense a prévu sera portée au budget additionnel de 1946.

Application de la taxe vicinale en 1947

Le Maire expose au Conseil que la loi de finances du 31 Mars 1903 donne la faculté aux conseils municipaux de remplacer les journées de prestations qu'ils sont tenus de voter pour les chemins vicinaux par une taxe vicinale, représentée par des centimes additionnels aux contributions directes en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations et que, d'après la loi susvisée, la substitution doit être autorisée par le Conseil Général lorsque ce nombre de centimes est supérieur à 20.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, pour l'année 1947 de remplacer par la taxe vicinale, trois journées de prestations (prestation individuelle et prestations d'animaux et de véhicules) et demande que cette substitution soit soumise à l'autorisation du Conseil Général.

Frais de retour des corps des fusillés

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal vote un crédit de 46.508 francs représentant le solde des dépenses occasionnées par les frais de retour des corps des fusillés, en juillet 1945. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de la Commune, et prévue au Budget additionnel de 1946.

Cours post-scolaires, traitement des professeurs

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à 60 francs la rémunération horaire de M. M. Borda et Moratin, professeurs, aux cours post-scolaires qui ont fonctionné à l'école publique de Pezé pendant l'année 1946.

appr. le 7 Mar.

Régularisation des dépassements de crédits ~

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des crédits dépassés, afférents à l'exercice 1945. Ces crédits correspondent à des dépenses dont le caractère d'urgence ne permettait pas le report à l'exercice suivant.

D'autre part, la situation fournie par le receveur Municipal fait ressortir des disponibilités suffisantes pour la couverture de ces dépassements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'urgence des dépenses ^{en question} ~~auquel~~ ne permettait pas le report à l'exercice 1945, et que la situation fournie par le Receveur Municipal fait ressortir des fonds disponibles suffisants,

Vote les crédits en question tels qu'ils résultent du tableau ci-dessous, et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver cette décision,

Chapitre	Article		Crédit	Dépense	Somme à voter
I	I	Traitements du secrétaire et des employés	143.100	146.433	3.333
I	II	Traitements des gardes-champêtres	139.000	169.403	30.403
I	IV	allocations familiales	70.000	80.661	10.661
II	I	Frais de bureau de la Mairie	55.000	62.869,4	7.869,4
II	VII	Frais d'assiette et de perception de taxes	15.000	21.423	6.423
II	IX	Indemnité de bicyclette et vêtements aux ^{gardes}	8.600	4.200	600
VII	III	Acquisition et entretien matériel incendie	5.000	5.025	25
XII	IX	Abonnement au service d'eau	1.500	2.517	1.017
XVII	II	Assurances sociales	4.100	4.427	327
XIA	II	Entretien Mairie et bâtiments communaux	500.000	634.265	134.265
XIX	II	Assurances incendie	6.000	12.295	6.295
XIX	IV	Abonnement au service d'eau			536
XX	II	Galerie des femmes de service	250.000	256.980	6.980
XX	IV	Assurances sociales	3.000	44.377	41.377
XXI	II	Chaffage, éclairage et balayage des chasses	59.000	66.523	7.523
XXI	VII	Abonnement au service d'eau			53
XXI	VII	Mobilier et matériel d'enseignement	5.000	6.228	1.228
XXVIII	XI	Subvention pour bourses communales	10.000	11.450	1.450
XXX	II	Remboursement maire et adj' frais de mission	5.578	5.663	85
XXXII	XII	Annuité de l'emprunt de 250.000	16.166,6	16.176,6	10



B.S	Location du vapour les Coriots	82.000	191.310	109.810
B.S	Assurances fluviales	41.000	41.132	132
XVII	Trois-tiers service des bateaux	63.000	69.805	6.805
	Emploi de l'emprunt de 1.200.000			1.200.000

Fixation des tarifs des frais de contrôle communaux des D.E.E.

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées proposant à la Commune conformément aux prescriptions du décret ministériel 45-728 du 17 Avril 1945, de fixer à 40 francs par km de ligne et par an le taux des frais de contrôle dus, au titre du contrôle communal par la 9^e Concessionnaire de la distribution publique d'énergie électrique, à partir de l'année 1945.

Le Conseil Municipal considérant que la Commune n'a que des avantages à tirer de cette mesure puisque 1/10ème des frais en question sont versés dans la caisse communale, accepte les propositions de M^e l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et décide de fixer à 40 francs par kilomètre de ligne et par an le taux des frais de contrôle communaux des D.E.E, à partir de l'année 1945.

Taxe sur les spectacles applicables aux cinémas.

Le Maire met le Conseil Municipal au courant d'une demande dont il a été saisi par le Directeur du cinéma "Artistic" tendant à faire chasser son établissement dans le tarif n°2 prévu à l'article 54 de la loi du 31 Décembre 1945; l'Artistic-Cinéma est actuellement chassé dans le tarif n°3.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, faisant droit à la demande du directeur de l'Artistic Cinéma, demande à ce que le tarif n°2 prévu à l'article 54 de la Loi de finances du 31 Décembre 1945 soit applicable à cet établissement.

Vente de terrain à M^r Cresno, aux Trois-Moulins

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une demande présentée par M^r Cresno, relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 33 m² située au Chêne-Breux, en bordure du chemin vicinal n°20.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de donner suite à la demande présentée par Monsieur Cresno, et fixe le prix du terrain à acquérir à 60 francs m².



Vente de terrain à M^r Visonneau.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande présentée par Monsieur Visonneau à l'Auffrière qui demande à acheter par voie d'alignement une parcelle de terrain, située au droit de sa propriété au village de l'Auffrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son avis favorable à la demande de Monsieur Visonneau et fixe le prix du terrain à acquérir à 600 francs.

Affiliation à l'Association départementale des Maires

appr. le 8^{me} Jan

Le Conseil Municipal décide d'affilier la commune à cette association moyennant le versement d'une cotisation de 0,25 par tête d'habitant. La dépense sera prise au chapitre 2 article 4 du budget de 1946.

Centre d'informations et d'études municipales

appr. le 8^{me} Jan

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affilier la Commune au Centre d'informations municipales moyennant un abonnement de 0,15 par tête d'habitant.

appr. le 8^{me} Jan

La dépense résultant de l'adoption de cette mesure sera prise au chapitre 2 article 4 du budget de 1946.

Projet de marché pour construction d'un atelier de menuiserie.

appr. le 8^{me} Jan

Le Conseil après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur Chevrier, entrepreneur rue Ladi Carnot 45 relatives à la construction d'un atelier de menuiserie au Parc Municipal, donne son accord à ses propositions, et autorise le Maire à traiter avec son entrepreneur pour le prix global et forfaitaire de 28.370 francs.

Aménagements du cimetière de Rezé

appr. le 8^{me} Jan

La mise en service de nouveaux terrains au cimetière de Rezé, nécessite le tracé d'une allée, et de certains travaux de terrassement.

appr. le 8^{me} Jan

Le Conseil Municipal décide de confier ce travail à Monsieur Denizard, fossoyeur du cimetière et lui alloue pour l'ensemble des aménagements, la somme forfaitaire de 5.000 francs. Cette somme sera prise au chapitre 19 article I du budget de 1946.



Dénomination de voie publique

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises par la Commission des sites, perspectives et paysages, dans sa séance du 26 Février 1946, relativement aux propositions de modification de dénomination de voies publiques. Toutes les propositions présentées par le Conseil Municipal dans ses séances des 6 Novembre, 4 et 26 Décembre 1945 sont adoptées, à l'exception de celle concernant la rue Oliers.

La commission des sites estime que le nom de "Oliers" devrait être conservé à la voie actuellement dénommée et celui de "Marie Dormoy" pourrait être donné à une autre voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir sa précédente décision en ce qui concerne la nouvelle dénomination de la rue Oliers.

Nivellement du Terrain de sports ~

Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de Monsieur Pinel, entrepreneur relativement au niveling du terrain de sports provisoire rue du Lieutenant de Monti de Rezé. Monsieur Pinel s'offre de faire le travail pour le prix forfaitaire de 30000 francs; ce prix ne comprenant pas les travaux relatifs à la justé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de Monsieur Pinel, et autorise le Maire à traiter avec lui pour le prix forfaitaire de 30.000 frs. La dépense sera prévue au chapitre 23, article I du budget de 1946.

Sursis d'incorporation ~

Le Conseil Municipal demande un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation présentées par M.M. Beurdin Auguste, et Hervé Jeun (article 23 de la Loi du 31 Mars 1928)

Curage du ruisseau entre le chemin vicinal ordinaire n°7 et le Seil de Rezé ~

Le Conseil Municipal demande le curage "à vieux fond et à vieux bord" du ruisseau situé entre le chemin vicinal n°7 (cimetière de Rezé) et le Seil.

La présente délibération sera transmise aux services des Ponts et Chaussées pour suite à donner.

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNES

Perception municipale ~ Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur Boutin Albert, adjoint, considérant que la difficulté dans l'organisation des services financiers de la commune oblige les habitants à se déplacer à Nantes pour remplir leurs obligations fiscales, demande que la Recette Municipale de Rezé soit transformée en Perception Municipale.

Subvention pour le monument à la mémoire des 50 otages ~

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une demande présentée par la Ville de Nantes, relativement à l'érection d'un monument aux 50 otages exécutés par les allemands en Octobre 1941.

appr. le 7/10
appr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à la Ville de Nantes une subvention de 5'000 francs comme participation aux frais d'érection de ce monument. La dépense sera prélevée sur les fonds libres de la Commune et prévue au budget additionnel 1946.

Subventions à diverses associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de répartir ainsi qu'il suit le crédit prévu au chapitre 28 article 4

- Mortalité du bétail	1000
- Bibliothèque populaire	3000
- Pupilles des écoles laïques	1000
- Étoile Sportive Régionale	1000
- Scana des cheminots	500
- Sapeurs pompiers	200
- S.S. M. de Rezé	3000
- S.S. M. "La Fraternelle"	3000
- S.S. M. l'Industrielle	3000
- Union des Travailleurs de France	6000
- Orphelinat des chemins de fer	1'200
- Amicale Laique de Pont-Rousseau	5'000
- Amicale Laique de Rezé	5'000
- Amicale Laique de Ragon	4'000
- Protection mutuelle des chemins de fer	1'000
- Mutilés du Travail	2'500
- Auberges de la jeunesse	2'000
- Groupe sportif de l'Amicale de Rezé	5'000



Francs. camarades	5'000
Éclaireurs de France	1000
Comité des Oeuvres sociales	10'000
Amicale du Gara de Maubrenil	500

Subvention pour le monument Loirier.

Monsieur Mouillé, conseiller municipal sollicite une subvention pour le monument élevé à la mémoire de Monsieur Loirier 1^r fusillé de la révolte nantaise. Après discussion il est décidé que Monsieur Mouillé saisira le Conseil par une demande écrite, après accord avec le "groupe Loirier".

Demande d'augmentation de M^{me} Guigné concierge

Mme Guigné signale que les frais de nettoyage des bureaux de la Mairie représentent une somme supérieure à celle qui lui est actuellement versée. Cette somme est de 3'000 francs par mois et le salaire versé pour la femme de ménage qui assure le nettoyage des bureaux est environ de 2'200 francs par mois.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de faire examiner la demande de Mme Guigné par son commissaire des finances avant de prendre une décision à son égard.

Projet d'annexion de la Commune par la Ville de Nantes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de Monsieur Aubert au Conseil Municipal de Nantes relativement au projet d'annexion de la Commune par la Ville, ainsi que de la lettre de Monsieur le Préfet demandant que toute facilité soit donnée pour la constitution du dossier d'annexion. Le Conseil Municipal décide d'examiner cette affaire à une prochaine séance.

Affaires diverses - Ecole des jeunes filles de Rezé

Le Conseil décide sur la proposition du Maire de faire ouvrir une fenêtre dans la classe maternelle de cet établissement.

Prime à la natalité

Le Conseil Municipal ^{décide} de maintenir la suppression de la prime à la natalité.

Pièce d'eau du Gare Municipal

Monsieur Stéphane, conseiller signale le danger présenté par la pièce d'eau du Gare Municipal.



pour les enfants en bas âge. Des accidents se sont déjà produits. Monsieur le Maire déclare qu'il fera poser des écrans interdisant l'accès des pelouses bordant la pièce d'eau.

Aménagement du virage de la Morinière. Monsieur Peigne conseiller, signale à nouveau le danger présenté par le virage de la Morinière. Monsieur le Maire rappelle que la question a attiré son attention, mais que le manque de crédits et de matériels ne permettait pas de procéder actuellement aux travaux nécessaires pour supprimer l'inconvénient signalé.

Présence de nomades. Monsieur Braud, Conseiller Municipal, signale l'inconvénient que présente pour l'hygiène publique, la présence de nomades rue de la Paix à la Morinière ; il demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour assurer leur expulsion du territoire de la Commune.

Puits des Champs Renaudin. Mme Billon conseillère signale que le puits communal des champs Renaudin n'étant pas couvert présente un danger pour les enfants.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est décidé de ne plus assurer l'entretien des puits et pompes communaux puisque le service d'eau permet à chacun d'éviter l'usage de ces puits. Il ne peut que demander aux usagers du puits en question de faire le nécessaire pour le couvrir par leurs propres moyens.

Cars de Pont-Rousseau. Service des dimanches.

Sur la proposition de M^e Giraud, adjoint, le Conseil Municipal décide de demander à la Cie des Tramways, le maintien du service des cars les dimanches et jours fériés, à condition qu'aucun déficit supplémentaire ne vienne surcharger la gestion de la ligne. Les cars, en effet, ont été établis en remplacement des tramways et ceux-ci assuraient le service des dimanches.

Le Conseil demande également d'ajouter des barrières, ou tickets d'ordre aux départs de la place Marconi et de St Paul, ceci pour canaliser la population ouvrière à l'heure d'embarquement de sorties des usines.

Le Conseil Municipal décide de transmettre ce vœu à Monsieur le Préfet.

Dossiers d'assistance ~ Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 23 Avril 1946, et entérine ses décisions

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 24th

Et ont signé les membres présents :

Boutin, Boutin, Mansier, Colliez
 Cabelduc, Monnier, Boutin, Boutin, Mansier, Colliez
 Beauvais, Monnier, Boutin, Boutin, Mansier, Colliez
 Bellot, Boutin, Boutin, Mansier, Colliez
 Faure, Cherpail, Boutin, Boutin, Mansier, Colliez
 Gauvin, Cherpail, Boutin, Boutin, Mansier, Colliez
 Lebretot, Lebretot, Lebretot, Lebretot, Lebretot, Lebretot
 Peigné R., Peigné R., Peigné R., Peigné R.
 Failland, Failland, Failland, Failland, Failland, Failland
 Baudry, Baudry, Baudry, Baudry, Baudry, Baudry

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le 6 Mai 1946

Ordre du jour

Projet d'acquisition de terrain à Rezé
 Désaffection de l'emprunt de 2.990.000 francs
 Affaires diverses

Séance du 6 Mai 1946

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 Mai 1946 au lieu ordinaire de ses séances

Étaient présents M^r Le Floc'h, M^m Boutin Arthur, Olive, Grands Boutin Albert, Mansier, Planchet, Monnier, Lebreton, Mouillé, Cabelduc, Brunet, Cherpail, Stéphane, Guillard, Babin, Gauthier, Biquererue, Peigné, Le Guyader

Absents : Marqués, Ferdinand, Mme Billon

Malades ou excusés : M^r Le Guilloux, Ribeyrolle, et Mme Potet.

Monsieur Boutin Albert est nommé secrétaire de séances et accepte